

Panorama de Saint-Martin

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Chef-lieu	Marigot
Superficie	56 km ² (excl. Sint Maarten) ; 90 km ² (incl. Sint Maarten)
Situation géographique	Arc antillais - Paris à 6 700 km, New York à 2 700 km, Guadeloupe à 260 km
Langues parlées	Français, Anglais, Créole
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité d'outre-mer (COM) et Région Ultrapériphérique (RUP)
Représentation nationale	1 député, 1 sénateur, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental
Représentation de l'Etat	Préfet délégué

Une souveraineté partagée

Saint-Martin est située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Saint-Barthélemy. L'île aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son deuxième voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Depuis, l'île est partagée en deux parties, entre lesquelles la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km², et une partie française au nord, couvrant 56 km², où siège la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Le rattachement administratif de Saint-Martin comme commune du département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé depuis une dizaine d'années par les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer suite à la consultation électorale du 7 décembre 2003, approuvée par 76,2 % des votants à Saint-Martin.

De la commune à la collectivité d'outre-mer

Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial composé de 23 membres. Ses institutions, qui fonctionnent de manière effective depuis 2009, comprennent également un Conseil exécutif de 7 membres et un Conseil économique, social et culturel (CESC).

Régie par la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin exerce l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région, ainsi que celles que l'État lui a transférées. La nouvelle collectivité est désormais compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de voirie, de tourisme, de droit domanial et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics. Elle peut également adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement. L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier, d'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot (Saint-Martin) avec une annexe à Gustavia (Saint-Barthélemy).

La collectivité s'attache, avec le concours de l'État, à établir un budget qui lui permette de mettre en œuvre pleinement ses compétences. L'instauration en août 2010 de la Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) constitue à ce titre une étape importante dans la consolidation des ressources fiscales de la collectivité. Celle-ci rapporte environ 6,3 millions d'euros en 2011 contre 2 millions en 2010.

Au niveau communautaire, Saint-Martin est officiellement devenu Région Ultrapériphérique (RUP) avec la ratification du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

Au plan national, le Conseil Constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Le premier député de Saint-Martin et Saint-Barthélemy siège à l'Assemblée Nationale depuis les élections législatives de juin 2012.

RALENTISSEMENT DU RYTHME DE PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE

En 2009, la population saint-martinoise comptait 36 824 habitants, en hausse de 26,5 % par rapport à 1999, et de 0,4 % par rapport à 2008. L'augmentation annuelle moyenne (+3,1 %) sur la décennie est très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+17,1 %), caractérisées par un solde migratoire nettement positif. Alors qu'en 1990 la communauté étrangère représentait environ 53 % de la population totale, sa part s'est réduite à 35,3 % en 2009, sous l'effet notamment du durcissement des lois sur l'immigration.

Du fait d'un fort taux d'accroissement naturel, la population est restée très jeune : 37 % a moins de 20 ans en 2009 contre 30 % à la Guadeloupe et 22 % à Saint-Barthélemy. Selon les projections de l'INED à l'horizon 2030, la population devrait rester jeune, malgré un doublement de la part des plus de 65 ans. Selon les scénarii, elle atteindrait entre 45 000 et 61 600 habitants.

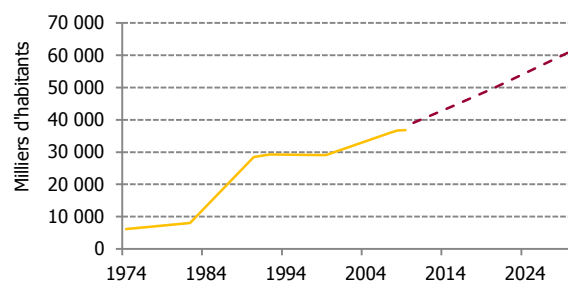
La densité de population de Saint-Martin est de 695 habitants par km², supérieure à celles de la Guadeloupe (247 hab./km²) et de Saint-Barthélemy (424 hab./km²).

Indicateurs démographiques	Saint-Martin	France ⁽¹⁾
Population au 1 ^{er} janvier 2009 (millions pour la France)	36 824	65,4
Part des moins de 20 ans (en %, 2009)	36,9	25
Part des 20 - 59 ans (%, 2009)	55,4	52
Part des 60 ans et plus (%, 2009)	7,8	23
Densité de population (hab./km ² , au 01/01/2010)	678	102,7 ⁽²⁾
Taux de croissance annuel moy. de la pop. (%, 2000-2010)	3,1 ⁽⁴⁾	0,6 ⁽³⁾
Taux de natalité (pour 1 000 habitants, 2011)	26,3 ⁽⁵⁾	12,7
Taux de mortalité (pour 1 000 habitants, 2011)	3,1 ⁽⁵⁾	8,5

(1) Bilan démographique de l'Insee 2011 ; (2) Densité de la population française en 2010; (3) Entre 2002 et 2012 ; (4) Moyenne 1999-2009; (5) Données 2008

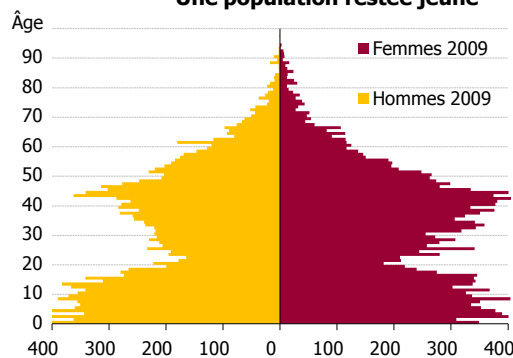
Source : INSEE

Population à l'horizon de 2030



Source : INSEE, INED

Une population restée jeune



Source : INSEE

UNE CONTINUITÉ TERRITORIALE AVEC SINT MAARTEN

Pour comprendre les problématiques relatives au développement économique et social de Saint-Martin, il est nécessaire de tenir compte de la continuité territoriale avec la partie néerlandaise qui engendre une situation très concurrentielle. Sint Maarten est, en effet, plus attractive pour les affaires en raison d'une réglementation libérale, de coûts d'exploitation plus faibles et d'une fiscalité moins lourde. En revanche, côté français, le système d'éducation et de santé est de meilleure qualité. Une part des prestations sociales et des revenus générés par l'activité dans les secteurs public et privé est dépensée à Sint Maarten, où le dollar américain est la monnaie la plus courante, bénéficiant à l'économie de la partie néerlandaise.

Afin de renforcer la coopération entre les deux parties de l'île, la France a procédé, le 12 octobre 2010, à la ratification de l'accord franco-néerlandais de coopération douanière à Saint-Martin. Une instance de dialogue entre les deux parties de l'île a également été créée en fin 2011. Cette commission mixte entend formaliser les relations entre les autorités concernées sur des préoccupations communes parmi lesquelles figurent la sécurité, l'environnement, l'énergie, le traitement des déchets, la santé, l'éducation et l'immigration.

Un niveau de PIB par habitant relativement peu élevé

Une estimation du PIB de Saint-Martin réalisée en 2005 dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes Économiques Rapides de l'Outre-mer), l'évalue à 421 M€ en 1999, soit près de 14 500 € par habitant, niveau inférieur de 36 % à la moyenne nationale à cette date, de 21 % au PIB par habitant de la partie néerlandaise (16 500 € environ) et de 13 % à celui de la Guadeloupe. En 2009, un rapport de l'Inspection générale des Finances évalue le PIB à 560 M€ et le PIB moyen par habitant à 16 000 euros, soit 12 % de moins qu'en Guadeloupe.

Principaux indicateurs économiques	Saint-Martin	Sint Maarten	France
PIB (Milliards d'euros courant, 1999)	0,421 ¹	-	1 367
PIB / habitant (euros, 1999)	14 500 ¹	16 500	22 664
Dépenses réelles de la collectivité (millions d'euros, 2011)	97,3	-	-
Recettes réelles de la collectivité (millions d'euros, 2011)	106,3	-	-
Dettes des collectivités (millions d'euros, 2011)	29,3	-	8,3 ²

¹ Estimation CEROM, ² Dette publique notifiée ou au sens de Maastricht

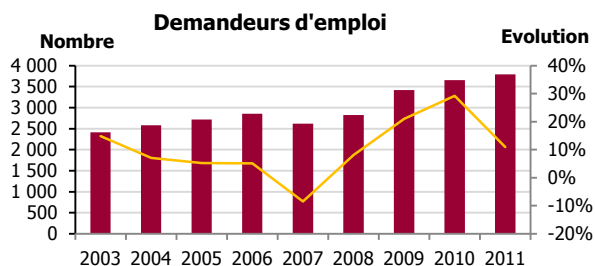
Sources : INSEE, Collectivité de Saint-Martin, CBS Labour Force Service Estimation

Un chômage deux fois plus important que sur la partie néerlandaise

La population active de Saint-Martin compte 17 608 personnes en 2009 (contre 24 344 à Sint Maarten). Elle représente 72,4 % de la population en âge de travailler, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (70,9 %). Le nombre d'actifs occupés à Saint-Martin était de 12 920 en 2009 (73 % de la population active). Cette proportion est inférieure de 15 points à celle relevée dans la partie hollandaise.

La répartition de l'emploi est relativement similaire à celle observée côté hollandais. En 2010, 63,4 % des actifs occupés travaillent dans le secteur des services, 23,2 % dans le commerce et 7,4 % dans le BTP.

Le taux de chômage s'établissait à 26,6 % en 2009, stable par rapport à 1999 (26,6 %). A Sint Maarten, il était deux fois moindre, 12,2 % en 2009, mais la comparaison est difficile en raison notamment d'une réglementation très différente en matière d'emploi et de protection sociale.



Source : DIECCTE - DEFM A, données brutes

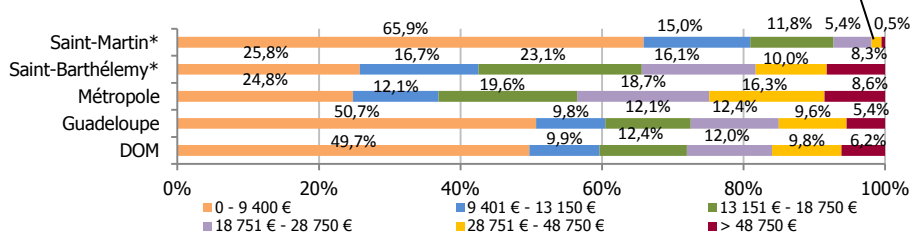
Emploi salarié	2000	2010 (p)	Évol. (1) 10/00
Total	5 526	5 342	-0,3%
Agriculture	7	12	5,5%
Industrie	351	310	-1,2%
Construction	400	397	-0,1%
Commerce	1 247	1 237	-0,1%
Tourisme	1 800	1 424	-2,3%
	1 721	1 962	1,3%

(p) provisoire ; (1) Évolution en moyenne par an
Source : Assedic

Une majorité de faibles revenus

La répartition par tranche de revenus des foyers est significativement différente de celle relevée en métropole et dans l'île voisine de Saint-Barthélemy. Les foyers dont les revenus fiscaux sont compris dans la tranche la plus basse (inférieurs à 9 400 €) représentent 65,9 % des foyers fiscaux. Les tranches les plus élevées (supérieurs à 18 751 €) apparaissent particulièrement sous-représentés (34,1 % à Saint-Martin contre 75,3 % en métropole et 74,2 % à Saint-Barthélemy).

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence (revenus 2009)



Source : Direction générale des impôts
*Revenus 2007

UNE ÉCONOMIE RÉSOLUMENT Tournée VERS LE TOURISME

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie est aujourd'hui fortement tertiaisée et dépend largement du tourisme.

Principaux indicateurs sectoriels	2011	Evol. 11/06	2011	Evol. (1) 11/06	
Nombre de nuitées hôtelières	295 000	-2,0% (1)	Trafic inter-île	130 236	-4,2%
Nombre de chambres d'hôtels	1 729	1,2% (1)	Passagers à l'aéroport	211 628	4,8%
Taux d'occupation	52,2 %	-7,9 pts	Demande de permis de construire	111	-6,1%
Nombre de croisiéristes	14 826	25,4% (1)	Permis de construire délivrés	66	-7,9%

(1) Taux de croissance annuel moyen

Source : Port de Marigot, Collectivité de Saint-Martin, aéroport de Grand'Case, Carribean Tourism Organization (CTO)

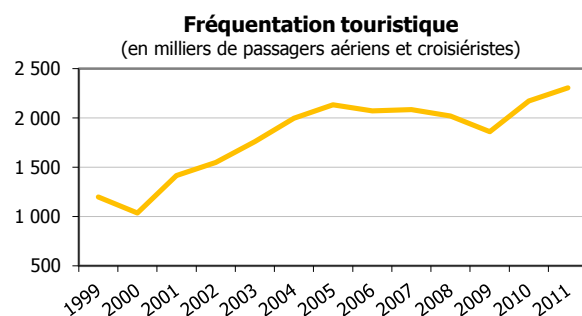
Le tourisme à la recherche d'un positionnement

Le secteur du tourisme, qui a bénéficié des opportunités générées par la défiscalisation dès les années 1980, constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représentait en 2010, 1 590 salariés, soit 26,7 % des effectifs salariés contre 5,4 % à la Guadeloupe et 35,5 % à Saint-Barthélemy.

L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Près de 90 % des visiteurs sont des croisiéristes de passage qui profitent de la zone franche de Phillipsburg, côté hollandais.

Principal pilier du développement touristique de l'île, l'activité de croisière s'est fortement développée depuis la mise en service en 2000

du seul port en eau profonde de l'île situé à Phillipsburg, permettant l'accostage des paquebots de croisière. Le port de Marigot en partie française, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, a ciblé une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petites tailles (100 à 360 passagers).



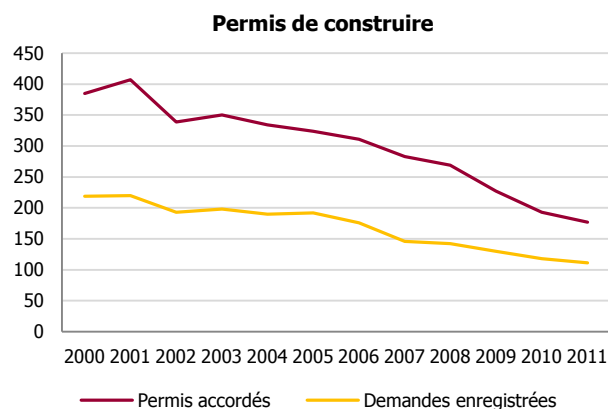
Sources : Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Port de Marigot, Carribean Tourism Organization (CTO)

La fréquentation touristique totale de l'île de Saint-Martin s'est développée rapidement à partir de 2000, en lien avec le renforcement de la capacité d'accueil du port de Phillipsburg. Elle atteignait 2,1 millions de passagers en 2005 mais a ensuite diminué progressivement depuis cette date pour s'inscrire en retrait de 12,8 % en 2009, en ligne avec le contexte de crise économique mondiale. Les années 2010 puis 2011 marquent la reprise de la fréquentation touristique. En 2011, le nombre de visiteurs sur l'île atteint le pic historique de 2,3 millions (contre 2,2 millions en 2010), soit une hausse de 15 % par rapport au creux de 2009.

Le BTP en perte de dynamisme

Jusqu'en 2008, la croissance démographique et le développement économique de l'île ont contribué à la croissance du secteur du BTP, en dépit de la concurrence importante exercée par les entreprises implantées en partie néerlandaise.

Malgré le manque de statistiques, les éléments qualitatifs disponibles semblent indiquer un net ralentissement de l'activité du secteur, en particulier depuis fin 2008, en lien avec les premiers signes de crise. Le nombre de permis de construire délivrés par la collectivité chute de 32 % entre 2009 et 2011 et l'encours de crédits à l'habitat concernant les entreprises diminue de 5,6 % en 2011, après avoir enregistré une baisse de 12,7 % en 2010. La part du secteur dans l'emploi total s'établit à 7,4 % en 2010, en recul d'un point par rapport à 2005.



Source : Collectivité de Saint-Martin

LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

En 2011, 6 établissements de crédit locaux sont recensés à Saint-Martin : quatre banques affiliées à l'Association française des banques et deux banques mutualistes. Ces établissements totalisent 14 guichets bancaires et emploient 69 agents. A titre de comparaison, la partie hollandaise compte 12 établissements de crédit.

Le taux d'équipement en guichets bancaires et distributeurs automatiques augmente sur un an après avoir reculé en 2010.

Après une croissance dynamique en 2010, l'activité bancaire s'est tassée en 2011. L'encours des crédits sains progresse de + 2,9 % sur un an, hors opération exceptionnelle réalisée par un établissement de la place. Le rythme de croissance des crédits aux ménages (+ 7,4 %), quoique toujours soutenu, est moins rapide, en lien avec une croissance plus modérée des crédits à l'habitat (+6,5 %). Les crédits à la consommation restent bien orientés (+12,1 %). L'encours des crédits aux entreprises affiche en revanche une baisse (-2,2 %, hors opération exceptionnelle), qui révèle les difficultés persistantes rencontrées par ces acteurs économiques.

Indicateurs d'entreprises	2011
Coût moyen du crédit aux entreprises (% , Guadeloupe et Iles du Nord, janv. 2012)	5,25
Actifs financiers ¹ (millions d'euros, à fin déc.)	145,9
Concours bancaires ² (millions d'euros, à fin déc.)	94,6
dont crédits d'exploitation (%)	24,5
dont crédits d'investissement (%)	56,4
dont crédits à la construction (%)	19,1

¹ auprès des établissements de crédits locaux

² concours sur l'ensemble des établissements de crédits

Source : Iedom

Indicateurs monétaires et financiers	2007	2011
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 888	2 734
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 502	1 320
Nombre de comptes bancaires par habitant	0,68	0,65
Actifs financiers des agents économiques ¹ (M€)	239,1	293,9
Encours sains des agents économiques ² (M€)	150,4	219,7

¹ auprès des établissements de crédits locaux

² concours sur l'ensemble des établissements de crédits

Source : Iedom

Indicateurs ménages	2011
Actifs financiers ¹ (millions d'euros, à fin déc.)	132,2
Concours bancaires ² (millions d'euros, à fin déc.)	116,7
dont crédits à la consommation (%)	17,2
dont crédits à l'habitat (%)	82,8

¹ auprès des établissements de crédits locaux

² concours sur l'ensemble des établissements de crédits

Source : Iedom

NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2011.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de rédaction : C. APANON

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : Octobre 2012 – Dépôt légal : Octobre 2012 – ISSN 1952-9619